

AVIS DE COURSE TYPE RIR

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL MINIWICH 2022-2023

Dates complètes : du 18 Mars 2023

Lieu : PORT DE LA POINTE ROUGE

13008 MARSEILLE

Autorité Organisatrice : YCPR

1. REGLES

La régate sera régie par :

- Les RIR,
- Le règlement sportif départemental planche à voile enfant (Miniwish) 2022-2023
- Le présent avis de course,
- La fiche course.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. La régate est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) : **PAV MINIWICH**.
- 2.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide avec le certificat médical enregistré auprès de la FFVoile.
 - Ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : Gratuit

4. PROGRAMME

- 4.1. Confirmation d'inscription :
Jour et date : Le 18 mars 2023 de 11h00 à 13h
- 4.2. Date et heure du briefing : Le 18 mars 2023 à 13h15

5. FICHE COURSE

Fiche de course disponible à la confirmation des inscriptions sur le tableau officiel.

6. CLASSEMENT

- 6.1. Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...
- 6.2. Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 6.3. Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.
- 6.4. Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

7. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.